



TARIFICATION DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE ET DE LA RESTAURATION	
Enfant d'une famille résidant à Bordeaux	
Quotient familial (calculé par la Ville)	Tarifs adoptés à compter du 1 ^{er} janvier 2023
de 0 à 145	0,45 € *
de 146 à 2242	$aQF^2 + bQF + c$ *
> 2243 (nouveau mode de calcul)	6,50 € *
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille	Gratuité
Demandeurs d'asile et Minimas sociaux de type RSA, ADA	0,45 € *
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...) : Enfants non-inscrits habituellement à la restauration scolaire	3,50 € *
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	6,50 € *
Enfant d'une famille résidant hors Bordeaux	
Enfants résidant hors Bordeaux	6,60 € *
Enfants résidant hors Bordeaux, scolarisés dans des classes spécialisées (ULIS, UPE2A, CHAM, classe internationale)	Selon QF *
Enfants avec PAI, dont le repas est fourni par la famille	Gratuité
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...): Enfants non-inscrits habituellement à la restauration scolaire	3,50 € *
Enfants pris en charge par les organismes d'aides	6,60 € *
* Majoration en cas de non-respect du profil, qui s'ajoute au tarif du repas	2,65 €

Adulte

Professionnels des écoles	5,00 €
Assistants de langue, emplois et auxiliaires de vie scolaire, assistants d'éducation, éducateur spécialisé.	0,45 €
Autres personnels employés par la Mairie sur la pause méridienne	Gratuité
Séjours scolaires sans nuitée (classes vertes, artistiques...) : • Parents accompagnateurs	Gratuité
Tiers adultes	7,40 €
Stagiaire effectuant un stage dans les écoles publiques de la ville de Bordeaux avec convention Ville de Bordeaux	Gratuité
Stagiaire effectuant un stage dans les écoles publiques de la Ville de Bordeaux sans convention Ville de Bordeaux	5,00 €
Personne effectuant un service civique dans les écoles	Gratuité
Équipe pédagogique dans le cadre du programme Erasmus	5,00 €